



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 122488

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les souhaits exprimés par les responsables des centres de soins infirmiers (CSI). Il a diligenté l'Inspection générale des services (IGAS) pour une mission d'étude concernant ces centres et un rapport lui a été remis en novembre dernier dont les conclusions font apparaître la place des centres de soins infirmiers comme incontournables et originaux dans l'offre de soins ambulatoires et soulignent les plus-values médicales et sociales qu'ils apportent. Ledit rapport préconise de plus des actions à entreprendre afin de consolider leur rôle. De surcroît, eu égard aux éléments d'information portés à sa connaissance, les CSI semblent économiquement fragilisés. Aussi, il le remercie de lui indiquer les intentions du Gouvernement à ce sujet et de la suite qu'il entend donner aux conclusions du rapport de l'IGAS.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122488

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3910